



Wallonie

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi - ~~que la Fonctionnaire déléguée est saisie - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation~~ - **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame ZANCHETTA-BRANCART**, demeurant rue des Templiers 1/2 à 1331 Rixensart.

Le terrain concerné est situé **rue des Templiers 1/2 à 1331 Rixensart** et paraît cadastré 3^e division section A parcelle 116F.

Le projet consiste en la **régularisation de différents travaux** et présente les caractéristiques suivantes :

1) le projet prévoit la régularisation des travaux suivants :

- la construction d'un volume annexe composé d'un garage et d'un abri de jardin ;
- le changement d'affectation du garage en salle de jeux avec remplacement du châssis ;
- les modifications du relief du sol au niveau du jardin et de la zone de recul avant.

2) la demande est soumise à une annonce de projet pour la raison suivante :

le projet s'écarter des indications du guide communal d'urbanisme applicables en sous-aire 1/42 de parc résidentiel, en ce qui concerne :

- la marge de recul du volume annexe inférieure à 3 mètres (2 mètres) ;
- les aménagements des abords qui ne respectent pas le relief naturel du sol ;
- les modifications du relief du sol qui sont supérieures à 0,50 mètre ;
- la superficie au sol du volume annexe qui est supérieure à 40 m² ;
- le volume annexe qui ne respecte pas un rapport toiture/façade telle que la hauteur sous gouttière est supérieure à la hauteur de la toiture prise en projection verticale de la gouttière au faîte ;
- la pente de toiture du volume annexe qui est non conforme (15°) ;
- la pente de toiture du volume annexe qui n'est pas proche de celle de la toiture du volume principal.

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<http://www.rixensart.be/administration/documents-et-demarches/#docEnquetes>) ou pour les personnes qui le souhaitent, **de préférence sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet et la prise de rendez-vous peuvent être obtenues auprès de Monsieur Jean-Baptiste Coyette, téléphone 02/654.16.50, mail urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 novembre 2020 au 25 novembre 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**.